

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



DÉCISION
de versement d'une aide à la transformation
numérique BRUERE AURELIEN (ORBIAL)

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLÉ

W2 le règlement n°0003/2025 de la commission du 13 décembre 2025 relatif à l'application des articles 227 et 228 du Code de Commerce sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de secours.
W2 le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L222-2 et L222-3.
W2 la délibération n°13 du 17 avril 2025 portant sur l'évolution du dispositif d'aide à la transformation numérique des entreprises.
W2 la convention relative à la mise en œuvre du SRECI concernant le dispositif d'aide à la transformation numérique.
W2 la demande d'aide à la transformation numérique déposée par l'entreprise BRUERE AURELIEN (ORBIAL) le 09 juillet 2025.
W2 l'avis émis de la commission locale en date du 03 novembre 2025.
CONSIDÉRANT que la société justifie à travers ce projet, le souhait d'acquiescer au matériel matériel ainsi que du matériel destiné à créer des contenus photo, vidéo, et audio.
CONSIDÉRANT que cette formation est calculée à hauteur de 50 % des dépenses d'équipement matériel, cette somme ne pouvant être supérieure à 20 000€, HT.
CONSIDÉRANT que le montant total des dépenses d'équipement est de 20 000€, HT, en application du règlement, les modalités de calcul sont les suivantes : 20 000€ HT x 50% = 10 000€.

D É C I S I O N

Il est donc à l'entreprise BRUERE AURELIEN (ORBIAL) dont le siège est situé au 23, rue Jean-Jacques - 87000 Limoges, une aide financière d'un montant maximal de 10 000€.

De signer la convention de financement précitant les modalités de versement, à imprimer avec l'entreprise BRUERE AURELIEN (ORBIAL) ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre.

D'imputer les dépenses sur les lignes prévues au budget principal de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, le 11 DÉC. 2025

Le Président de Limoges Métropole,



Document communiqué en vertu de l'article 10 de la loi n° 2016-919 du 7 juillet 2016.

Document communiqué en vertu de l'article 10 de la loi n° 2016-919 du 7 juillet 2016.

DÉCISION

Décision de versement d'une aide à la transformation numérique à l'entreprise BRUERE AURELIEN (ORBIAL)

1 DOCUMENT - Publié le 15 Décembre 2025



27675.pdf
(.pdf, 122,9 Ko)

 TÉLÉCHARGER